

Tarifs année scolaire 2024-2025

CONTRIBUTIONS ET PRESTATIONS ANNUELLES :

CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Maternelle et Primaire	933,50 €/an
Collège	
Collège (6° - 5° - 4° (sauf 4° avenir) – 3°)	939,11 €/an
4° Avenir	961,55 €/an
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	
Seconde Générale et Technologique	1.119,76 €/an
Première Générale et Première STMG	1.119,76 €/an
Terminale Générale et Terminale STMG	1.119,76 €/an
LYCEE PROFESSIONNEL	
3° Préparatoire aux Formations Professionnelles	961,55 €/an
:	
CAP 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année :	1.043,46 €/an
BAC PROFESSIONNEL Seconde :	1.043,46 €/an
BAC PROFESSIONNEL 1 ^{ère} et Terminale :	1.100,68 €/an

FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LE SELF :

Vous avez la possibilité de choisir entre 1 jour et 5 jours par semaine

Unité	1repas /SEMAINE	2 repas /SEMAINE	3 repas /SEMAINE	4 repas /SEMAINE	5 repas /SEMAINE
MATERNELLE & PRIMAIRE	321,84 €	643,67 €	965,51 €	1287,34 €	Non concerné
COLLEGE	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
COLLEGE : 4EME AVENIR	309,52 €	619,04 €	928,56 €	1238,08 €	1547,60 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: BAC SECONDE	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: BAC PREMIERE	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
LYCEE GENERAL & TECHNO: BAC TERMINALE	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
LYCEE PROFESSIONNEL: 3EME PREPA	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
LYCEE PROFESSIONNEL: CAP	315,68 €	631,35 €	947,03 €	1262,71 €	1578,39 €
LYCEE PROFESSIONNEL: SECONDE	300,15 €	600,30 €	900,44 €	1200,59 €	1500,74 €
LYCEE PROFESSIONNEL: PREMIERE & TERMINALE	284,08 €	568,17 €	852,25 €	1136,33 €	1420,41 €

En cas d'absence de 15 jours consécutifs, hors vacances scolaires, et sur présentation d'un certificat médical, l'établissement éditera un avoir correspondant. Dans tous les autres cas, les absences ne donnent pas lieu à déduction.

FRAIS DE DEMI-PENSION POUR LA CAFETERIA :

Une cafeteria est mise à disposition des lycéens des classes de Seconde, Première, Terminale Générales et Professionnelles et CAP1 et 2 (paiement à la carte sur Ecole Directe)

 **TICKET-REPAS « OCCASIONNEL » :**

Le prix du ticket-repas « occasionnel » est de 10,20 €. Le repas occasionnel est payable sur l'espace « Ecole directe ».

Attention : Le ticket doit être acheté 48 heures ouvrables avant la prise du repas (jours ouvrables : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi).

 **FRAIS D'ÉTUDE ET DE GARDERIE :**

- Garderie maternelle / primaire du matin 7h30 à 8h30 : 922,28 €/an
- Garderie du soir maternelle 17h00 à 18h00 : 922,28 €/an
- Étude École / Collège / Lycée 17h00 à 18h00 : 922,28 €/an
- Étude / Garderie occasionnelle : 6,94 €/ticket
- FORFAIT Garderie du matin et du soir ou garderie du matin / étude 1.373,33 €/an

 **FRAIS DIVERS :**

- Frais administratifs : 97,90 €/an/élève.
- Coopérative Maternelle & Élémentaire : 28,00 €/an/élève
- Fournitures - maternelle : forfait 78,65 €
- Fournitures - Élémentaire : forfait 28,00 €
- Aide à l'Investissement : 39,60 €/an/famille

 **COTISATION ANNUELLE MUTUALISATION DIOCESAINE : 15,00 €/élève**

Le CODIEC « Comité Diocésain de l'Enseignement Catholique », conscient du défi de l'immobilier que chaque établissement relève, élargit sa politique de SOLIDARITE et met en œuvre une démarche nouvelle de mutualisation. Ce dispositif de mutualisation complète de façon nécessaire les aides substantielles que le Conseil Régional et le Conseil Départemental apportent aux collèges et aux lycées. **Cette cotisation apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement au Diocèse.**

 **ADHESION VOLONTAIRE A L'A.P.E.L. : 27,00 €/an/famille**

L'Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement. Cette adhésion volontaire apparaîtra sur le premier relevé et sera reversée intégralement à l'A.P.E.L.

Ces frais figureront sur le premier relevé